Page LEXPOL 1 sur 2

157e Année — N° 11 NS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

29 Février 2008

ISSN 1141 - 4774

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

NUMERO SPECIAL

Matahiti 157
N° 11 - Numera Taae

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 29
no Fepuare 2008

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 42 52 61

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET DES MINISTRES — Pages

Présidence

Arrêté n° 592 PR du 28 février 2008 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions 52

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET DES MINISTRES

PRESIDENCE

ARRETE n° 592 PR du 28 février 2008 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 6-2008 APF/SG du 23 février 2008 portant proclamation du Président de la Polynésie française,

Arrête :

Article 1er.— Sont nommés membres du gouvernement avec les fonctions suivantes et dans l'ordre protocolaire :

- M. Edouard Fritch, vice-président, ministre de l'emploi, de la formation professionnelle, du travail, du dialogue social et du développement des communes ;
- M. Teva Rohfritsch, ministre de l'économie et des finances, des petites et moyennes entreprises et de l'énergie ;
- M. Antony Geros, ministre des affaires foncières, du logement et de l'Office des postes et télécommunications ;
- M. James Narii Salmon, ministre de l'équipement, de l'urbanisme, des ports et aéroports ;
- Mme Valentina Cross, ministre de la solidarité et de la famille ;
- M. Jean-Marius Raapoto, ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et technique et de la recherche ;
- Mme Lana Tetuanui, ministre du développement des archipels ;
- M. Marc Collins, ministre du tourisme et des transports terrestres ;
- M. Charles Tetaria, ministre de la santé, chargé de la prévention ;
- M. Frédéric Riveta, ministre de l'agriculture et de l'élevage ;
- M. Keitapu Maamaatuaiahutapu, ministre des ressources de la mer ;
- Mlle Teua Temaru, ministre de l'environnement et du développement durable ;
- M. Tauhiti Nena, ministre de la jeunesse et des sports ;
- M. René Kohumoetini, ministre de la culture et de l'artisanat ;
- M. Pierre Frébault, ministre du transport interinsulaire et de la fonction publique, chargé de l'océanisation des cadres.

Art. 2.— Les attributions relevant des relations extérieures, du transport international et de la communication sont exercées par le Président de la Polynésie française.

Art. 3.— Le présent arrêté sera notifié au haut-commissaire de la République en Polynésie française et au président de l'assemblée de la Polynésie française et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 28 février 2008.
Gaston FLOSSE.